

Bol d'Or Lac d'Annecy
Dimanche 26 juin – Saint-Jorioz
Internautique Saint-Jorioz – 5A

REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

- 1.
2. **MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**
 - 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
3. **COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**
 - 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sur la terrasse du centre nautique ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://boldorannecy.com/le-bol-dor>
 - 3.2 Le PC course est situé au club nautique de l'INSJ, Impasse des roseaux.
4. **CODE DE CONDUITE**
 - 4.1 Les compétiteurs et accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'évènement. Le non-respect de cette règle peut être considéré comme une mauvaise conduite.
 - 4.2 Les actions raisonnables des responsables de l'évènement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation du COVID-1, même si elles s'avèrent par la suite inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions inappropriées.
5. **SIGNAUX FAITS A TERRE**
 - 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le ponton devant le club.
 - 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
6. **PROGRAMME DES COURSES**
 - 6.1 Dates des courses :

| Date | Classe |
|--------------|--|
| 26 juin 2022 | Dériveurs Multicoques Habitables Quillard |

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est à 10h.

7. PAVILLONS DE CLASSE

8. ZONE DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Le parcours sera de type longue distance reliant les 2 extrémités Nord-Sud du lac soit 17 miles nautiques en trace directe.

9.2 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisée (ceci modifie la RCV 32). Si un bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué. Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course. Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

10. MARQUES

10.1

| Marques | Description | Localisation |
|------------------|---|--|
| Départ | Mât à bord du bateau comité de course (KL 28) arborant un pavillon orange et mât à terre arborant un pavillon orange, en bout de ponton | Devant l'Internautique Saint-Jorioz |
| Bouée 1 | Bouée tétraédrique jaune à laisser à babord | Bouée N°3 devant la Société des Régates à Voile d'Annecy |
| Porte de passage | Mât de pavillonnerie à terre sur le ponton du club et bateau comité (KL 28) | Devant l'Internautique Saint-Jorioz |
| Bouée 2 | Bouée tétraédrique jaune à laisser à babord | Devant la réserve naturelle de Doussard |
| Arrivée | Mât arborant un pavillon bleu à terre en bout de ponton et mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course (KL 28) | Devant l'Internautique Saint-Jorioz |

11. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

11.1 Si le pavillon « C » est envoyé sur un bateau placé à une marque à contourner cela signifie que tous les bateaux doivent se diriger directement vers la ligne d'arrivée pour finir : cela modifie la RCV 33.

11.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau signalant le changement de bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RDV 28).

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre [le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord] et le mât arborant un pavillon orange à terre.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [10 minutes] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à terre et le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
 14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Pour toutes les classes, le temps limite de la course est le dimanche 26 juin à 18h.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le club.
 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au secrétariat du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
 17.2 Un classement de tous les bateaux en temps réel
 17.3 Un classement de tous les bateaux en temps compensé
 17.4 Possibilité d'extraction de classement pour toute catégorie justifiant au moins 10 inscrits ayant confirmé leur inscription.
 17.5 En cas de réduction de parcours lors du bol d'or, un classement distinct sera opéré en fonction des catégories de bateaux ayant été contraints par la réduction de parcours
 17.6 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier

18. ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le PC course par tout moyen disponible (VHF canal 69, SMS au 0614690226) dès que possible.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place en physique pour les concurrents au départ du club et dématérialisé (préciser par sms au 0614690226 : le nom du skipper et le numéro de voile) pour les concurrents au départ des autres clubs.

20. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon blanc avec le logo du Bol d'Or Anancy.

21. ACCOMPAGNATEURS

- 21.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une inscription visible sur le moteur indiquant les initiales majuscules « BOA ».

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

23. PRIX

Des prix seront distribués :

- Un trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au vainqueur du classement général en temps réel
- Un trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au vainqueur du classement général en temps compensé
- Un trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au 1^{er} équipage féminin intégral
- Un trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au 1^{er} solitaire mineur et 1^{er} équipage mineur

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Claire Breau

SSB Chartering



KHEOPS
Healthcare Software



SESAM



INSJ
saint-jorioz



ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

- **Départ – Bouée 3 devant les marquissats – porte entre le mât en bout de ponton devant le club et le bateau comité (KL28) – Bouée 2 devant la réserve de Doussard - Arrivée**



ANNEXE ZONES DE COURSE



SSB Chartering

